



**CIRCLELY**  
*Économie circulaire et locale*

CircleLy, l'application dédiée aux magasins non-alimentaires pour diffuser en local les résiduels et limiter leur impact environnemental.

## COMMUNIQUE DE PRESSE : LE 7 JUILLET 2020

### AVEC CETTE APPLICATION CLE EN MAIN, LES MAGASINS LIMITENT LEURS EMISSIONS EN CO2, ANIMENT LEURS RESEAUX SOCIAUX, VIDENT LEURS STOCKS.

Aujourd'hui, CircleLy annonce la sortie de son application téléchargeable sur Android pour la rentrée de septembre 2020. Nouvelle start-up de l'économie circulaire, son ambition est de permettre à chaque résiduel de trouver un utilisateur. Fort de ses trophées remportés en 2019 (Innovation de services aux entreprises de The Place by CCI 28 et Grand Gagnant & Impact positif de l'Institut des Mines Télécom Evry), la start-up s'est créée dans les meilleures conditions. CircleLy s'attèle à être le maillon fort de l'engagement sociétal et environnement des magasins. L'application permet opérationnellement de s'imbriquer entre le moment du déréférencement d'un produit et le renvoi en entrepôt. L'alternative proposée, à l'acheminement des résiduels en centrale ou entrepôts régionaux, est de rendre visibles sur les réseaux sociaux les résiduels auprès des clients locaux ou encore auprès des associations ayant besoin de dons pour accomplir leurs missions.

#### Une application innovante pour que les magasins diminuent leurs frais :

- de manutention, grâce au web-to-store les clients se rendent en magasin, il n'y a pas d'expédition,
- des flux logistiques, l'application favorise la vente/le don, in situ,
- pour limiter le renvoi en centrale/aux fournisseurs, de gestion administrative, car l'action est menée par le chef de rayon depuis son smartphone.

Ce que l'application CircleLy offre :

- ❖ la réalisation d'un inventaire des produits avec les caractéristiques techniques, les visuels, les quantités, les tarifs, l'état du produit,
- ❖ l'interconnexion avec des marketplaces performantes comme facebook boutique,
- ❖ l'accès à un réseau local de ressourceries, d'associations caritatives, sportives pour collecter les dons en temps réel,
- ❖ l'exportation des datas collectées pour vos fournisseurs, toutes ces fonctionnalités depuis un smartphone.

#### Le saviez-vous ?

- **650 millions d'euros** de produits invendus non alimentaires détruits chaque année en France selon l'ADEME.
- La loi anti-gaspillage est la mesure phare du ministère de la transition écologique et solidaire. La loi met fin à l'élimination des invendus non alimentaires. **La mesure entrera en vigueur au plus tard le 31 décembre 2021.**
- Le nombre d'utilisateurs en France sur les réseaux sociaux a augmenté, soit sur **Facebook** : 46,9 millions de visiteurs uniques par mois, et 28,1 millions par jour et sur **Instagram** : 28 millions de visites uniques par mois, et 11 millions par jour.

Contact presse : Laure Valentin - 07.56.98.72.80, laure@circlely.green